



## CONDITIONS GENERALES DE TRANSPORT PASSAGERS 2016 - NAVIRE BETICO (VERSION en date du 01/04/2016, SOUS RESERVE DE MODIFICATION ULTERIEURE)

La Compagnie SUDILES SAS – BP 1094, 98845 NOUMEA CEDEX ci-après dénommée « la Compagnie ».  
**REGLEMENTATION :** le contrat de transport est régi par les textes en vigueur en Nouvelle-Calédonie et par les présentes conditions générales que le client accepte.

**ASSURANCE :** Les marchandises et bagages sont assurés contre les risques ordinaires de transport. Les clients désireux d'assurer des risques spéciaux (oxydation, fragilité, vol, etc.) ou des valeurs supérieures à la limitation de responsabilité sont tenus de contracter une assurance complémentaire auprès de leur propre assureur.

### 1. TRANSPORT DE PASSAGERS

En achetant un billet émis par la Compagnie, le client accepte toutes les conditions de transport suivantes.

**PRIX DU PASSAGE ET CONDITIONS DE VALIDITE DU BILLET :** Quelle que soit la date de la délivrance du billet de transport, il est expressément convenu que le prix du passage sera calculé selon les tarifs en vigueur au jour de l'utilisation du billet. Le passager doit fournir à l'agent de billetterie un numéro de téléphone portable local et correct lors de la réservation de ses billets. Le passager doit être joignable par la Compagnie pour toute communication relative au voyage. Pour les passagers n'ayant pas de numéro de téléphone portable local, ils devront indiquer lors de la réservation dans l'un des points de vente ou sur internet, une adresse mail qu'ils consultent régulièrement avant le voyage. Si possible, ils devront préciser le nom d'un établissement, hôtel ou gîte, où ils logeront sur place. La Compagnie dégage sa responsabilité si le message, le mail ou l'appel ne parvient pas au passager, notamment si le numéro ou le mail communiqué est erroné ou indisponible. Le billet de transport est nominatif et ne peut être utilisé par un tiers ou cédé.

**OBLIGATIONS DES PASSAGERS :** Les passagers se présenteront, munis de leur titre de transport et l'original d'une pièce d'identité valide, au port d'embarquement **UNE HEURE AVANT L'HEURE DE DEPART DU NAVIRE.** Ils s'engagent à se soumettre, à bord du navire, aux règlements établis par la Compagnie et à se conformer aux instructions qui leur seront données par les membres de l'équipage. Les passagers ont accès aux seuls locaux de la classe indiquée sur leur billet, sauf autorisation du 2<sup>nd</sup> Capitaine. A tout moment, des contrôles pourront être réalisés par l'équipage. Tout contrevenant devra payer un supplément égal au tarif de la classe plus élevée, sans préjuger des poursuites judiciaires. Les personnes à mobilité réduite ou malades devront se déclarer lors de la réservation. Les femmes enceintes peuvent effectuer un voyage en mer jusqu'à 7 mois de grossesse non révolus. Il est obligatoire d'en informer la Compagnie au moment de la réservation.

**LE SURCLASSEMENT :** Sous réserve de disponibilité de place dans la catégorie de siège souhaitée, les passagers munis d'un titre de transport peuvent, le jour du départ, demander le surclassement moyennant un supplément tarifaire à régler auprès d'un membre de l'équipage. On entend par surclassement, le changement d'une classe à une classe supérieure. Les tarifs applicables pour les surclassements sont disponibles à la billetterie ou sur demande à bord.

**SECURITE A BORD :** La Compagnie, par l'intermédiaire de son personnel et en particulier du Capitaine du navire, pourra refuser l'accès à bord du navire à toute personne dont l'attitude ou le comportement ne serait pas compatible avec le respect de la sécurité des passagers ou du navire, ou serait susceptible de nuire à l'ordre public. Les personnes en état d'ébriété ne sont pas admises à bord, la consommation d'alcool ou de drogue est interdite à bord.

**BAGAGES :** Chaque passager, adulte et enfant, a droit à un seul bagage à main et à un seul bagage en soute. Tout bagage doit impérativement être identifié avec le nom & prénom, l'adresse & le numéro de téléphone de son propriétaire.

**BAGAGE A MAINS :** Ce sont les sacs, valises, cartons, petites glacières dont les dimensions n'excèdent pas : 30\*40\*50 cm, pour un poids maximum de 6 Kg. Les passagers sont seuls responsables des bagages qui demeurent sous leur garde exclusive.

**BAGAGE EN SOUTE :** Ce sont les sacs, valises, dont les dimensions n'excèdent pas : 80\*50\*40 cm, pour un poids maximum de 15 Kg pour les adultes (13 ans et plus) et 10 Kg pour les enfants (entre 4 ans et 13 ans). Il sera toléré pour les adultes uniquement un supplément de bagage de 10 Kg qui sera facturé au tarif en vigueur le jour de l'enregistrement. Ils sont remis au personnel lors de l'enregistrement. Un bagage en soute supplémentaire de 6kg est autorisé par nourrisson.

Sont considérés comme étant du fret :

- les glacières, caisses, malles et cartons dont les dimensions dépassent : 60\*40\*40 cm et/ou le poids dépasse 25 Kg ;
- les denrées périssables (Ignames, Viandes, Riz etc.), transportées hors glacière ;
- les végétaux (Plantes, Fleurs etc.) ;
- tous véhicules (Y compris les vélos et Motos).

A ce titre, ils doivent être déposés au service Fret la veille du départ du Navire, aucune marchandise (fret) n'étant acceptée le jour du départ. Les passagers sont invités à ne placer ni argent, ni objet précieux dans leurs bagages, la Compagnie déclinant toute responsabilité à ce titre en cas de perte, disparition ou vol. Les bagages non réclamés à l'arrivée du navire séjourneront au port, aux frais et risques de leurs propriétaires.

**INTERDICTIONS :** Est interdit le transport de marchandises dans les bagages personnels, tout contrevenant devra payer un supplément égal au double du tarif Fret en vigueur. Est interdit le transport de toute matière, produit ou objet inflammable, explosif, toxique, dangereux (allumettes, poudre, cartouche, pétard, etc...) ou prohibé.

**RESPONSABILITE DE LA COMPAGNIE :** Le Capitaine et la Compagnie ne répondent ni des déroutements, notamment en cas de sauvetage d'un autre navire, ni des modifications d'itinéraires, ni des interruptions de services ou des retards dans les départs et arrivées du navire, ni des annulations de rotation du navire

puvant résulter d'événements indépendants de leur volonté et notamment de conditions atmosphériques défavorables, de modifications rotations spéciales programmées sur les Iles, de cas de quarantaine, de guerres, ou encore de grèves totales ou partielles du personnel de la Compagnie ou de tiers. Les frais et risques de séjour et toutes conséquences induites par ces événements resteront à la charge des passagers mais les billets seront modifiables ou remboursables (hors tarifs spéciaux).

Par exception aux dispositions ci-dessus, en cas d'annulation d'une rotation en raison de problèmes techniques du navire, tout passager devra contacter le service commercial de la Compagnie pour demander soit un remboursement du prix du billet, soit le réacheminement vers la destination finale dans les meilleurs délais.

Dans le cas d'un réacheminement, si et quand cela est matériellement possible, la Compagnie indiquera au passager la conduite à tenir.

La Compagnie prendra en charge des frais de restauration (hors boissons) et d'hébergement, pour un maximum de 3 nuits et dans un établissement conventionné avec la Compagnie.

Si le passager prend en charge les frais sans l'accord préalable de la Compagnie, celle-ci ne s'engage pas à les rembourser dans leur intégralité.

**DOMMAGES :** Les passagers sont responsables de tout dommage causé (par eux ou toute personne sous leur garde) au navire, ses installations et agréments, aux autres passagers, au personnel et aux tiers, ainsi que de toute sanction, contravention ou autre qui leur serait imputable et signifiée par toute autorité, notamment administrative ou judiciaire.

**Dommmages aux bagages (perte, avarie) :** Toute réclamation sera recevable si l'avarie est constatée, lors du débarquement contrairement avec la Compagnie. Le formulaire « Attestation Bagage », sera présenté à la Compagnie, au plus tard à l'arrivée du navire, accompagné des factures justificatives. La compagnie remboursera au prorata de la vétusté des effets personnels déclarés perdus ou endommagés.

**Dommmages corporels :** Pour tout dommage survenu à sa personne, le passager devra se manifester au plus tard à l'arrivée du Navire le jour-même et adresser des réserves à la Compagnie par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 48 heures après la date du débarquement. Faute de se conformer à cette obligation, le passager sera présumé avoir débarqué sans dommages corporels.

**ANIMAUX :** Les animaux sont strictement interdits à bord du navire. Sous réserve de l'accord préalable des responsables du service Fret, il peut être admis en soute des animaux domestiques (chiens ou chats) transportés en cage avec carnet de vaccination, sans aucune garantie de perte, maladie ou mortalité. Les animaux voyagent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire sans assurance.

### 2. CONDITIONS DE VENTE:

**BILLETS CONTINUITÉ PAYS :** Les passagers concernés doivent présenter leur carte Continuité délivrée par Air Calédonie, pour la réservation. Les conditions à respecter et imposées par le Gouvernement sont : uniquement valable en Aller + Retour, au départ des Iles Loyauté ou de l'Ile des Pins selon l'île de Résidence du passager, en classe économique sous réserve de disponibilité. Un délai de deux mois maximum est à respecter entre le premier billet Aller au départ des Iles vers Nouméa et le deuxième billet retour au départ de Nouméa vers les Iles. Aucun remboursement, ni annulation et modification de nom ne sera possible en cas d'annulation de rotation ou sur la demande du passager. Il sera possible uniquement de transférer le billet sur une autre date en fonction de la disponibilité des places en classe Economique.

**BILLETS SOLIDARITE TRANSPORT :** Les passagers concernés doivent présenter obligatoire leur Pièce d'identité et leur Carte Aide Médicale A ou B de la Province des Iles Loyauté. Les conditions de vente à respecter sont les mêmes que celles de la continuité Pays expliquées ci-dessus. La carte Aide Médicale doit obligatoirement être en cours de validité au moment du voyage.

**MODIFICATION / ANNULATION DE BILLET PAR LES PASSAGERS :** En cas de MODIFICATION (date, nom, destination) ou d'ANNULATION un forfait de 1000 XPF par trajet et par billet sera appliqué, uniquement pour les adultes et les enfants à partir de 4 ans. Les passagers ont la possibilité de reporter leur voyage pour les billets non utilisés le jour du départ dans un délai de 7 jours ouvrables moyennant les frais de modifications. Il n'y aura pas de remboursement de billet ni de modification de nom valable le jour du départ et après. Les billets promotionnels et offres référencés dans les magazines, les guides et supports presses ne sont pas remboursables mais modifiables avec les frais.

**LE REMBOURSEMENT :** Lors d'une annulation d'une rotation, la modification ou le remboursement du billet doit être réclamé auprès de la Compagnie Maritime **dans un délai de 15 jours** (à compter de la date prévue de la rotation).

**RESERVATIONS DE GROUPE :** On considère un groupe à compter de 30 passagers (remise de 10%) et à compter de 50 passagers (remise de 15%). Les remises sont applicables uniquement sur les tarifs adultes et enfants en vigueur. Des facilités de paiements sont proposées. Il sera possible de modifier ou d'annuler les billets jusqu'à maximum 20% du nombre total de passagers avant le départ. Un acompte de 50% sera demandé lors de la réservation et le solde 15 jours avant le départ.

### 3. DISPOSITIONS FINALES

Les présentes dispositions générales sont également applicables en cas de mise en place d'un navire de remplacement qui serait affrété par la Compagnie à un autre armement. Toutes limitations, exonérations et stipulations concernant la responsabilité de la Compagnie s'appliquent aussi, le cas échéant, à son personnel et autres représentants du navire, ainsi qu'aux propriétaires, employés et autres représentants de tout navire de remplacement.

L'illégalité ou la nullité d'une clause, d'un paragraphe ou d'une stipulation quelconque des présentes conditions générales, n'affectera ni n'invalidera le reste desdites conditions. Tout litige relatif à l'application des présentes conditions générales sera soumis à la seule compétence des tribunaux de Nouméa.